

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Hospice général renforce son dispositif destiné aux jeunes adultes

(Genève, le 19 février 2008)

Le Conseil d'administration de l'Hospice général a décidé lundi 18 février de profiter de l'expertise d'Infor jeunes, centre de prévention et d'information, pour renforcer son dispositif destiné aux jeunes adultes.

Ce nouveau dispositif concentrera en un seul lieu l'accueil et le suivi des personnes de 18 à 25 ans. Il leur proposera des prestations de prévention et des actions socio-éducatives. Ses collaborateurs dispenseront également l'aide financière prévue par la Loi sur l'aide sociale et individuelle (LASI). L'objectif est de permettre aux jeunes de retrouver le plus rapidement possible l'autonomie.

La nouvelle structure devrait toucher environ 800 jeunes bénéficiant aujourd'hui d'aide financière. Continueront à être suivis dans le Centre d'action sociale de leur quartier les jeunes qui élèvent un enfant, ceux qui sont domiciliés chez leurs parents ainsi que les personnes formées et en recherche d'emploi.

Infor jeunes maintiendra ses activités d'hébergement ainsi que l'Equipe de prévention et d'intervention communautaire (EPIC). Le Conseil d'administration estime que les collaborations tissées dans les communes, les quartiers et avec de multiples partenaires publics et privés du canton de Genève s'intègrent utilement dans la palette de mesures de prévention et d'aide sociale du nouveau dispositif.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général avait décidé en mai 2007 d'attendre le rapport du groupe de travail créé par le Conseil d'Etat sur les questions d'insertion professionnelle des jeunes avant de se prononcer sur le rôle d'Infor jeunes. Suite à ce rapport, les réflexions ont conduit l'institution à envisager un dispositif ambitieux et centralisé d'aide aux jeunes adultes. L'Hospice général adopte ainsi une approche complémentaire à son travail de proximité effectué dans vingt Centres d'action sociale. Le nouveau dispositif permettra une coordination efficace avec l'ensemble des partenaires cantonaux et communaux chargés de la prise en charge des jeunes adultes en difficulté.

*Pour tout complément d'information : Alain Kolly, directeur de l'Action sociale,
tél. 022 420 52 82, e-mail : alain.kolly@hospicegeneral.ch*

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet de l'Hospice général: www.hospicegeneral.ch